



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-248

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

DEAL / RN

971-2021-09-23-00006 - Arrêté DEAL-RN n°971-2021-09-23-00006 du 23-9-2021 portant modification de la composition du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe. (4 pages)

Page 3

SGC /

971-2021-09-27-00004 - DS SGC/DIFA 05 du 27/09/2021 (8 pages)

Page 8

DEAL

971-2021-09-23-00006

Arrêté DEAL-RN n°971-2021-09-23-00006 du
23-9-2021 portant modification de la
composition du Comité de l'eau et de la
biodiversité de Guadeloupe.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

**Arrêté DEAL/RN du 23 SEP. 2021 portant modification de la
composition du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe**
n° 971-2021-09-23-00006.

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L213-13, L213-13-1, L371-3, R213-50 à 58 ;

Vu la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – M. ROCHATTE (Alexandre);

Vu l'arrêté du 14 avril 2017 modifié relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'état aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté DEAL/RN n°971-2017-10-03-02 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;

Vu les résultats des dernières élections régionales et départementales entraînant le remplacement de certains représentants des collectivités territoriales au sein du Comité de l'eau et de la biodiversité conformément à l'article R-213-52 du code de l'environnement ;

Vu la délibération du conseil régional n°CR/21-869 du 22 juillet 2021 relative à la désignation de Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, M. Jean BARDAIL et Mme Sylvie VANOUKIA en tant que représentants du conseil régional au sein du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-9/3^{ème}R/A3-B1 du 24 juillet 2021 relative à la désignation de Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE, M. Ferdy LOUISY et Mme Danielle France-Lyse MINACHTY en tant que représentants du conseil départemental au sein du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

DEAL Guadeloupe

Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex

Téi : 0590 99 46 46

deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté DEAL/RN n°971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017, est modifié comme suit :

Représentants du Conseil régional :

- Jean-Claude NELSON est remplacé par M. Jean BARDAIL ;
- Mme Maguy CELIGNY est remplacée par Mme Sylvie VANOUKIA ;
- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO.

Représentants du Conseil départemental :

- M. Rémy SENNEVILLE est remplacé par Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE ;
- M. Marcel SIGISCAR est remplacé par M. Ferdy LOUISY ;
- Mme Danielle France-Lyse MINACHTY.

La composition du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe à jour est présentée en annexe I.

Article 2 – Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 23 septembre 2021

Le Préfet

Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours –

La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. À cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Représentant de la forêt :

- M. Frantz-Fabien MONTELLA

Représentant des services de production et de distribution d'eau :

- Désignation en cours

Représentant des consommateurs d'eau :

- M. Harry OLIVIER

Représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement (trois membres) :

- Mme Anne-Marie DEGIOANNI
- Mme Joséphine LADINE
- M. Gérard BERRY

Personnalités qualifiées :

- M. Antoine RICHARD ;
- Mme Marion LABELLE ;
- M. Olivier GROS ;
- M. Gilles LEBLOND.

Le président du Comité du tourisme des îles de Guadeloupe ou son/sa représentant·e.

La présidente du Parc national de Guadeloupe ou son/sa représentant·e.

Représentant des milieux socio-professionnels :

- M. Félix LUREL

Représentants de l'État :

- Le préfet ;
- Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Le directeur de la mer ;
- Le directeur de l'agence régionale de santé ;
- La directrice générale de l'office national des forêts ;
- Le directeur de l'Office français de la biodiversité ;
- Le directeur du conservatoire du littoral ;
- Le directeur du bureau de recherches géologiques et minières ;

ou leurs représentant·e·s.

ANNEXE I : COMPOSITION DU COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Représentants du Conseil régional (3 membres) :

- M. Jean BARDAIL
- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO
- Mme Sylvie VANOUKIA

Représentants du Conseil départemental (3 membres) :

- Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE
- M. Ferdy LOUISY
- Mme Danielle France-Lyse MINACHTY

Représentants des communes et collectivités territoriales :

Communes

- Mme Marianne GRANDISSON

Établissements publics compétents en eau potable et assainissement :

- Mme Géraldine BASTARAUD
- *Désignation en cours*
- *Désignation en cours*
- *Désignation en cours*
- *Désignation en cours*

Représentants du collège des usagers et personnalités qualifiées :

Représentants de l'agriculture (deux membres) :

- M. Harry RUPAIRE
- M. Patrick SELLIN

Représentant de la pêche maritime :

- M. Jean-Michel LANDRE

Représentant de l'industrie :

- M. Michel CLAVERIE-CASTETNAU

SGC

971-2021-09-27-00004

DS SGC/DIFA 05 du 27/09/2021



**Arrêté du 27 septembre 2021 modifiant
l'arrêté du 12 janvier 2021 portant subdélégation de signature de Madame Karine MARTINE, directrice
des finances et des achats du secrétariat général commun départemental (SGC) de la Guadeloupe,
à ses collaborateurs**

La directrice des finances et des achats du SGC de la Guadeloupe

- Vu** la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion,
- Vu** la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république,
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- Vu** le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;
- Vu** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – M. ROCHATTE (Alexandre) ;

- Vu** le décret du Président de la République du 26 août 2020 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe (classe fonctionnelle II) – M. CAUWEL (Sébastien) ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre des Outre-mer du 24 décembre 2020 portant nomination de Madame Claire JEAN-CHARLES, directrice du secrétariat général commun départemental de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 971-2020-12-11-001 du 11 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun (SGC) de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 971-2020-12-14-006 du 14 décembre 2020 portant désignation des agents affectés au sein du SGC de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI du 6 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Claire JEAN-CHARLES, directrice du secrétariat général commun départemental de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté du 7 janvier 2021 portant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté du 8 avril 2021 modifiant l'arrêté du 7 janvier 2021 portant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté du 8 avril 2021 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2021 portant subdélégation de signature de Madame Karine MARTINE, directrice des finances et des achats du secrétariat général commun départemental (SGC) de la Guadeloupe, à ses collaborateurs ;
- Vu** l'arrêté du 13 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2021 portant subdélégation de signature de Madame Karine MARTINE, directrice des finances et des achats du secrétariat général commun départemental (SGC) de la Guadeloupe, à ses collaborateurs ;
- Vu** la directive ministérielle n° 11-323 du 8 avril 2011 relative à la mise en œuvre du processus d'exécution de la dépense en mode CHORUS ;
- Vu** les conventions de délégation de gestion conclues avec les services déconcentrés de la Guadeloupe pour la réalisation des tâches d'ordonnancement des recettes et des dépenses relevant des programmes basculés dans CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
- Vu** la circulaire n°DF-MGFE-13-3242 de la direction du budget du ministère de l'économie et des finances du 4 décembre 2013 désignant le préfet de région en qualité de responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Considérant le recrutement de Madame Aurélie LAURET au sein du CSPI, en qualité de vacataire, du 1^{er} septembre au 30 décembre 2021 ;

Arrête

Article 1 – L'article 4 de l'arrêté du 12 janvier 2021 susvisé est modifié.

Article 2 – L'article 4 est modifié comme suit : la délégation de signature accordée à Mme Karine MARTINE, directrice des finances et des achats, à l'effet d'ordonnancer aux fins d'exécution les décisions de l'ordonnateur secondaire, les dépenses et les recettes des programmes issus de l'application Chorus s'agissant des ministères et des services territoriaux placés sous l'autorité de Monsieur le préfet de la région Guadeloupe est subdéléguée pour les fonctions exercées en qualité de cheffe du CSPI comme suit :

Prénom NOM	Grade	Fonction
Marie-André COPPRY	Attaché d'administration de l'Etat_SGC	Cheffe du CSPI

Article 3 - La délégation de signature est subdéléguée pour les compétences exercées en qualité de gestionnaire des dépenses et des recettes, de responsable des engagements juridiques (REJ) ou de responsable des demandes de paiement (RDP) et des recettes non fiscales (RRNF), comme suit :

Prénom NOM	Grade	Fonction
Patrick WECK	Secrétaire administratif_PN_MI	<u>Chef de la section 1</u> REJ sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 Gestionnaire sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense (DP) / SF / Immo/ Recettes RCAI / Correspondant TFG
Rosette THETIS	Secrétaire administratif_SGC	<u>Cheffe de la section 2</u> RDP / RRNF sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 Gestionnaire sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense (EJ) / SF / Immo Correspondant TFG
Jocelyn CHERDIEU	Adjoint Administratif_DRFIP_MEF	REJ sur le SE PRFPLTF971 Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (DP) / SF / Immo/ recettes RCAI / Correspondant TFG
Sébastien NARAYANINSAMY	Adjoint administratif_PN_MI	REJ sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 Gestionnaire les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense (DP) / SF / Immo/ recettes RCAI / Correspondant TFG
André RAMADE	Adjoint administratif_SGC	REJ sur le SE PRFPLTF971 Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (DP) / SF / Immo/ recettes RCAI / Correspondant TFG
Gaëlle FALLEAU	Maréchale des logis_CSTAGN_MI	RDP / RRNF sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 Gestionnaire sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense (EJ) / SF / Immo
Annick HATCHI	Adjoint administratif_SGC	RDP / RRNF sur le SE PRFPLTF971 Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ) / SF / Immo
Isabelle IBENE	Secrétaire administratif_SGC	RDP / RRNF sur le SE PRFPLTF971 Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ) / SF / Immo
Laurent LOUISY	Adjoint administratif_PN_MI	RDP / RRNF sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 Gestionnaire sur les SE PRFPLTF971 et

		PN5PLTF971 dépense (EJ) / SF / Immo
Fabien MENZIN	Adjoint administratif_DRFIP_MEF	RDP / RRNF sur le SE PRFPLTF971 Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ) / SF / Immo Correspondant CCA
Cristelle ABENZOAR-FOULE	Adjoint administratif_PN_MI	Gestionnaire sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense (EJ/DP)/ immo / SF / Recettes
Arnaud BERLIN	Adjoint administratif_GN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo / Recettes
Jocelyn BLONBOU	Adjoint administratif_SGC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo
Arnaud BOA	Adjoint administratif_GN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo / Recettes
Fabien BOLINA-NAUBIER	Contrôleur des finances publiques de 2ème classe_DRFIP_MEF	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo
Ketty BORES	Adjoint administratif_SGC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo
Nadia CHOISI	Adjoint administratif_SGC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo
Nisette FERRAND	Adjoint administratif_PN_MI	Gestionnaire sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense (EJ/DP) / immo / SF / Recettes
Olga FLORIMONT	Adjoint administratif_SGC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo / Recettes
Mylène GAZA	Adjoint administratif_SGC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo / Recettes
Myrienne GOUFFRAN	Adjoint administratif_SGC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo / recettes
Eliane HARAL	Adjoint administratif_GN_MI	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP)/ SF / Immo / Recettes
Auréli LAURET	Vacataire du 01/09 au 30/12/2021	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo / Recettes
Sandrine MARIMOUTOU-MARTINON	Adjoint administratif_PN_MI	Gestionnaire sur les SE PRFPLTF971 et PN5PLTF971 dépense (EJ/DP) / immo / SF / Recettes

Muriane PEIFFERT	Adjoint administratif_SGC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo / recettes
Lydia SAMSON	Adjoint administratif_SGC	Gestionnaire sur le SE PRFPLTF971 dépense (EJ/DP) / SF / Immo

Article 4 - Les budgets opérationnels de programmes d'exécution des dépenses pour lesquels la subdélégation de signature est donnée au CSPI sont énumérés en annexe 1.

Article 5 – Les autres articles restent inchangés.

Article 6 – Le secrétaire général de la préfecture, la directrice du secrétariat général commun et la directrice des finances et des achats sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 27 septembre 2021



Karine MARTINE

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Nombre	Programmes	Périmètre d'exécution des dépenses du CSPI 971	Service prescripteur
1	0102	Accès et retour à l'emploi	DIECCTE
2	0103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	DIECCTE
3	0104	Intégration et accès à la nationalité française	Préfecture : SG
4	0106	Actions en faveur des familles vulnérables	DCS
5	0111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations au travail	DIECCTE
6	0112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Préfecture : SGAR
7	0113	Paysages, eau et biodiversité	DEAL
8	0119	Concours financier aux communes et groupements de communes	Préfecture : SG
9	0120	Concours financiers aux départements	Préfecture : SG
10	0121	Concours financiers aux régions	Préfecture : SG
11	0122	Concours spécifiques et administration	Préfecture : SG
12	0123	Conditions de vie en outre-mer	Préfecture : SG – DEAL
13	0124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	DCS
14	0129	Coordination du travail gouvernemental	Préfecture : SGAR
15	0131	Création	DAC
16	0134	Développement des entreprises et du tourisme	DIECCTE
17	0135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	DEAL
18	0137	Égalité entre les hommes et les femmes	DCS
19	0138	Emploi outre-mer	Préfecture : SGAR
20	0143	Enseignement technique agricole	DAAF
21	0147	Politique de la ville et Grand Paris	DCS
22	0148	Fonction publique	Préfecture : SG – SGAR
23	0149	Forêt	DAAF

24	0152	Gendarmerie nationale	GN
25	0154	Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	DAAF
26	0155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	DIECCTE
27	0156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	DRFIP
28	0157	Handicap et dépendance	DCS
29	0161	Intervention des services opérationnels	Sécurité civile
30	0162	Interventions territoriales de l'État	Préfecture – SCL – DEAL – DAAF – DIECCTE
31	0163	Jeunesse et vie associative	DJSCS
32	0164	Cour des comptes et autres juridictions financières	CRC
33	0165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	TA
34	0172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Préfecture : SGAR
35	0174	Energie, climat et après-mines	DEAL
36	0175	Patrimoines	DAC
37	0176	Police nationale	PN
38	0177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	DCS
39	0180	Presse	DAC
40	0181	Prévention des risques	DEAL
41	0183	Protection maladie	DCS
42	0203	Infrastructures et services de transports	DEAL
43	0205	Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	DEAL
44	0206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	DAAF
45	0207	Sécurité et circulation routières	DEAL
46	0215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	DAAF

47	0216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Préfecture : SG
48	0217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	DEAL
49	0218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	DRFIP
50	0219	Sport	DJSCS
51	0224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	DAC
52	0232	Vie politique, culturelle et associative	Préfecture : SG
53	0303	Immigration et asile	PN
54	0304	Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	Préfecture : SGAR
55	0305	Stratégie économique et fiscale	DIECCTE
56	0334	Livre et industries culturelles	DAC
57	0349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Préfecture : SG
58	0354	Administration territoriale de l'État	Préfecture : SG
59	0361	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	DAC
60	0362	Ecologie	Préfecture : SG – DEAL – DRFIP
61	0363	Compétitivité	SDAT
62	0364	Cohésion	DCS – DIECCTE
63	0723	Contribution aux dépenses immobilières	Préfecture : SG – DEAL – DRFIP
64	0743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Anciens combattants
65	0754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routière	Préfecture : SG
66	0787	Péréquation entre régions des ressources de la taxe d'apprentissage	DIECCTE
67	0788	Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage	DIECCTE
68	0789	Incitations financières en direction des entreprises respectant les quotas en alternance	DIECCTE
69	0832	Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	Préfecture : SG
70	0833	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	Préfecture : SG